

(1)

( N° 188. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 15 MAI 1868.

---

Érection de la commune de La Pinte (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. D'ELHOUNGNE.

---

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la commission spéciale qui a examiné le projet de loi ayant pour objet de séparer de la commune de Nazareth le hameau de La Pinte, et d'ériger celui-ci en une commune distincte.

La commission, à l'unanimité, vous propose l'adoption du projet de loi.

Il a été précédé d'une instruction administrative longue et minutieuse, qui a fait ressortir les motifs de justice, d'utilité et de convenance sur lesquels s'appuyait la demande des habitants de La Pinte.

Séparés du centre de la commune de Nazareth par une distance de plus de cinq kilomètres, privés d'une école communale et des voies de communication qui leur sont nécessaires, en conflit avec les autres hameaux de la même commune au sujet des biens charitables auxquels ils ont des droits exclusifs, les habitants du hameau de La Pinte ont des titres incontestables à la séparation qu'ils n'ont cessé de réclamer depuis 1829, et que la création d'une station de chemin de fer rend plus évidents encore. L'érection de la commune nouvelle sera donc un acte de réparation en même temps qu'une bonne mesure d'administration.

*Le Rapporteur,*  
D'ELHOUNGNE.

*Le Président,*  
DE VRIÈRE.

---

(1) Projet de loi, n° 182.

(2) La commission était composée de MM. DE VRIÈRE, président, D'ELHOUNGNE, JACQUEMYS, DE NAEYER et T'SERSTEVENS.